

## Mesures de prévention et de maîtrise de la diffusion des infections à *Clostridium difficile* dans les établissements de santé

### - FICHE TECHNIQUE -



*Clostridium difficile* est une bactérie donnant des spores particulièrement résistantes dans l'environnement. La prévention des infections passe par une sensibilisation au diagnostic de cette infection et par un renforcement :

- du bionettoyage, avec de l'eau de Javel, désinfectant actif sur les spores,
- de l'hygiène des mains, par lavage, seule technique efficace pour l'élimination des spores.

## Diagnostic



Diagnostic d'infection à *C. difficile* (par recherche de toxines A et B) :

- devant la présence de toute diarrhée nosocomiale, ou
- en cas d'iléus accompagné de fièvre, de douleurs abdominales et d'hyperleucocytose (particulièrement chez les patients âgés avec des antécédents de traitement antibiotique dans le mois précédent).

► Isolement de *C. difficile* par culture de selles<sup>1</sup> dès la connaissance : 1-d'un cas sévère d'ICD, 2- d'une épidémie.

► Transmission des souches à l'un des laboratoires experts<sup>2</sup> : recherche du clone épidémique 027



Pour les modalités de traitement antibiotique, voir l'avis du CTINILS<sup>2</sup>

<sup>1</sup> A défaut de pouvoir la réaliser localement, sous-traitance possible au labo le plus proche. Conservation des selles à 4°C maximum (envoi < 48h) ou congelées (envoi > 48h)

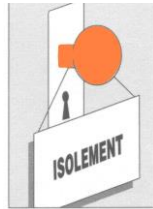
<sup>2</sup> Avis du CTINILS relatif à la maîtrise de la diffusion des infections à *Clostridium difficile* dans les établissements de santé, adopté le 21 août 2006



# Mesures d'isolement

**Pour les soins auprès des « cas certains » d'ICD**  
(en contexte épidémique, auprès des « cas suspects » (diarrhée = au moins 3 selles liquides / jour))

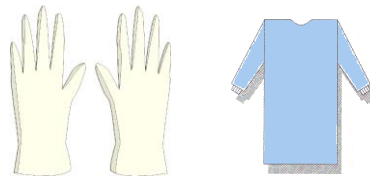
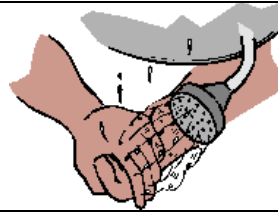
## PRECAUTIONS « CONTACT »



**Maintien en chambre seule** ou **regroupement** avec un ou d'autres patients « cas certain » ou « cas suspect » (« cohorting »)

**Limitation des déplacements** des patients infectés

**Hygiène des mains**  
**à l'entrée de la chambre** : désinfection des mains  
**à la sortie de la chambre** : lavage des mains avec un savon doux, suivi d'une application de solution hydro-alcoolique sur mains sèches ou lavage hygiénique des mains



Port d'équipements de protection à usage unique (**gants** et **surblouse** à manches longues) dès l'entrée dans la chambre et à retirer avant la sortie de la chambre

Utilisation de **matériel à usage unique ou dédié au patient** (patient unique) : thermomètre, bassin de lit, ...



Gestion des **déchets souillés sous emballage clos et imperméable**.  
**Elimination** selon la filière de Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (**DASRI**)

**Maintien de ces précautions additionnelles** jusqu'à disparition des signes cliniques



**Pour les soins aux autres patients :**  
**PRECAUTIONS STANDARDS**

# Entretien des chambres

**Bionettoyage des chambres (sol et surfaces) au moins 1 fois par jour**, en insistant tout particulièrement sur les surfaces horizontales (adaptables, paillasse, ...), les surfaces fréquemment touchées (poignée de porte, barrière de lit, dispositifs pour appel des soignants, téléphone, ...), les surfaces visiblement souillées et les sanitaires  
**Séquence en 3 temps :**



**Nettoyage** avec un produit détergent



**Rinçage** à l'eau



**Désinfection des sols et surfaces avec une solution d'eau de Javel à 2,6% diluée au 1/5<sup>ème</sup>** (cf. encadré ci-dessous)



**Laisser sécher** pour obtenir un temps d'action de **10 mn**

**Rincer obligatoirement** les surfaces en inox après javellisation

**Nettoyage et désinfection à l'Eau de Javel** (même concentration et temps de contact) **de l'équipement réutilisé** entre deux patients (en particulier soulève-malade, matériel de rééducation, ...)

## Utilisation en désinfection de l'Eau de Javel : solution à 2,6% diluée au 1/5<sup>ème</sup>



9,6%

Si utilisation de **berlingots de 250ml (solution à 9,6%)** :

- 1- dilution dans un flacon de 1 litre (berlingot de 250ml + 750ml d'eau froide pour obtenir une solution de 1 litre à 2,6%),
- 2- puis nouvelle dilution au 1/5<sup>ème</sup> (1 litre de la solution préparée dans 4 litres d'eau)



2,6%

Si utilisation de **bidons de 1 ou 2 litres (solution à 2,6%)** :

- dilution directe au 1/5<sup>ème</sup> (1 litre du bidon dans 4 litres d'eau)



La mise en œuvre des mesures dans les établissements hébergeant des personnes âgées (**EHPAD**) devrait tendre vers celles proposées dans les établissements de santé. Cependant, ces établissements étant des lieux de vie, les mesures devront être adaptées au degré de médicalisation et aux moyens disponibles pour la mise en place de ces mesures.